

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
3 mars 2021  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-quinzième session**  
Point 37 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-seizième année**

**Lettres identiques datées du 22 février 2021, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par la Représentante permanente du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe de ce qui suit :

En 2000, la partie israélienne a installé des bouées au large de Ras-Naqoura, à l'intérieur des eaux territoriales libanaises, sur une distance de sept kilomètres, depuis le rivage vers l'ouest.

Le 29 janvier à 8 h 50 au large de Ras Naqoura, de puissantes vagues ont propulsé en avant la dixième bouée sur une distance de quelque 720 m dans les eaux territoriales libanaises.

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 18 h 30, des tempêtes et de fortes vagues ont propulsé la dixième bouée au sud-ouest de son ancien emplacement. Elle s'est retrouvée dans les eaux territoriales libanaises, qu'elle a franchies sur une distance de 426 mètres.

La présence permanente de la ligne de bouées constitue une violation et une agression constantes de la part d'Israël contre les eaux territoriales libanaises. Par l'installation de bouées dans le sud du Liban, Israël cherche à créer une zone tampon maritime dont il peut se servir pour commettre des actes d'agression et de provocation contre le Liban et le peuple libanais et à instaurer un état de fait qui lui permettrait d'imposer des conditions dans tout processus de négociation lié au tracé des frontières ou à l'extraction des ressources naturelles.

Le 23 janvier 2021 à 16 heures, alors que le civil Ismail Zahra faisait paître son troupeau à Bastra, aux abords de la localité de Kfarchouba, près de blocs de béton situés à l'entrée des fermes de Chebaa occupées, une patrouille israélienne circulant à bord de deux jeeps s'est approchée. Cinq soldats en sont sortis. Ils ont tenté en vain d'enlever le berger et lui ont confisqué une partie de son bétail. Ce faisant, ils ont violé la ligne de retrait, en direction du nord, sur une trentaine de mètres. À 16 h 20, le bétail saisi a été restitué et la patrouille israélienne a regagné la caserne de Zebdin dans les fermes de Chebaa occupées.

Le 26 janvier 2021 à 14 heures en Palestine occupée, en face de la localité de Meïš el-Jabal et des points B64 et B31(1), trois chars Merkava et environ 35 soldats



israéliens se sont approchés ; 17 soldats et un char ont franchi la barrière technique par la porte située en face du point B64, sans franchir la Ligne bleue. Le deuxième char s'est positionné en face du point B31 et le troisième à l'emplacement de la position ennemie de Dahr el-Assi ; 18 soldats se sont engouffrés dans une brèche dans la barrière technique, en face des points BP31(1) et BP31(2), sans franchir la Ligne bleue. Ils ont effectué un exercice durant lequel ils ont pointé leurs armes et les canons des chars en direction du territoire libanais et des soldats de l'Armée libanaise. Ils ont lancé trois grenades fumigènes en face du point B64 et trois autres en face des points BP31(1) et BP31(2), le temps d'installer deux caméras d'observation dissimulées sur un poteau métallique en face du point susmentionné. Ils ont dirigé les deux caméras en direction du territoire libanais. Alors qu'ils se retiraient derrière la barrière technique, ils ont de nouveau lancé des grenades fumigènes.

Le 26 janvier 2020 à 18 h 36 en Palestine occupée, dans la localité d'Ibl el-Qamh, en face de la localité de Sarda, des soldats israéliens ont tiré des coups de sommation en direction du territoire libanais, pour des raisons indéterminées.

Dans la nuit du 24 au 25 décembre 2020, au large des côtes libanaises, la partie israélienne a tiré plusieurs missiles qui ont traversé l'espace aérien libanais en direction du territoire syrien. Ils visaient des centres relevant de laboratoires de recherche scientifique dans la zone de Massiaf (province de Hama).

Dans la nuit du 29 au 30 décembre 2020, des avions de combat de l'armée israélienne ont tiré plusieurs missiles en direction du territoire syrien, qui sont passés au-dessus de la région de Saïda. Ils visaient des positions militaires à Zabadani, en territoire syrien.

Ces actes d'agression constituent une menace contre la paix et la sécurité internationales. Le pilonnage du territoire syrien à travers l'espace aérien libanais, en particulier, met en danger la sécurité du territoire et des civils libanais.

Je rappelle que mon gouvernement honore ses engagements au titre des résolutions internationales et je demande en son nom au Conseil de sécurité de condamner cette action dans les termes les plus énergiques et d'exercer son autorité pour maintenir la paix et la sécurité internationales, afin d'empêcher Israël de violer la souveraineté du Liban par voie aérienne, maritime et terrestre, et de l'amener à remplir toutes les obligations que lui impose la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Amal **Mudallali**